

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/339

Objet : Admissions en non-valeurs de titres irrécouvrables

Séance du mercredi 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 novembre 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de
membres**

En exercice : 34⁽¹⁾

Présents à la
séance : 24

Excusés

représentés : 9

Absent : 1

* Arrivé à 18 h 38 avant le vote
relatif au vœu de la commune en
faveur de la paix au Proche-Orient

** Arrivée à 18 h 52 avant le vote
relatif au vœu de la commune en
faveur de la paix au Proche-Orient

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Omar Abbazi*, Valérie Marion**, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Nouredine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapou, Dounia Lebig, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni, José Peres, Sandanakichenin Djanarthany, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Annabelle Mallet, Denise Poezevara à Siegfried Van Waerbeke, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Gilles Melin, Nejla Toptas à Sofiane Seridji, Jérémy Kawouk à Marcus M'Boudou, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

(1) Nombre de membres en exercice porté à 34 compte tenu de la démission de Mme Karima Malki indiquée par M. Christian Amar Henni en début de séance et confirmée par la remise du courrier de démission

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
22 novembre 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/339

Objet : Admissions en non-valeurs de titres irrécouvrables

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire, chargé des Associations, Finances, du Contrôle de Gestion, du devoir de Mémoire et des relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 193,

VU la demande du Trésor Public de Grigny en date du 15 septembre 2023,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 14 novembre 2023,

CONSIDERANT que le Trésor Public de Grigny a transmis un état de titre de recettes concernant les exercices 2007, 2009, 2010 2011, 2012, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 ayant donné lieu à un constat d'irrécouvrabilité,

APRES DELIBERATION

DECIDE d'admettre en non valeurs les titres de recettes des exercices 2007, 2009, 2010 2011, 2012, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 pour un montant total de 29 992,71€, tels qu'énumérés dans les états en date du 15 septembre 2023.

2023/

PRECISE que le mandatement des admissions en non valeurs s'effectuera sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023 – fonction 01 nature 6541.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : **30 NOV. 2023**
Publié le : **30 NOV. 2023**
Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20231122-2023339-DE
en date du 30/11/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023339
2023/

DE
DE